

Sécurité routière : Le nouveau DGO est dévoilé

Le document général d'orientation (DGO) en matière de sécurité routière a été validé pour les 5 ans à venir



Sécurité routière : Le nouveau DGO est dévoilé

Gimont, seule ville du Gers à proposer un P'Tit Vélodrome pour familiariser les enfants à la bonne conduite du vélo et aux règles de la sécurité routière, a été choisie par la préfecture pour la signature document général d'orientation (DGO) en matière de sécurité routière. Juste avant que ne soit signé le DGO, le préfet et les élus se sont rendus au P'tit Vélodrome où évoluaient sur leurs vélos une douzaine d'adolescents du Centre Cantoloup Lavallée de Saint-Clar et de l'ITEP Philippe Monello d'Auch. Lesquels dans le cadre du programme national Savoir rouler à vélo (SRAV) et sous le contrôle du conseiller technique fédéral du sport adapté, Lucas Sicre, passaient le bloc 2, « Savoir circuler » juste avant le bloc 3 « Savoir rouler à vélo ». Après une bonne demi-heure d'observation du déroulé du bloc 2, le préfet et les élus se retrouvèrent à la mairie de Gimont pour parapher le DGO.

Plan d'actions sur 5 ans

Ce document couvrant la période 2023-2027, établi en association avec les principaux acteurs départementaux de la sécurité routière constitue l'outil politique de programmation et de mobilisation locale pour lutter contre l'insécurité routière.

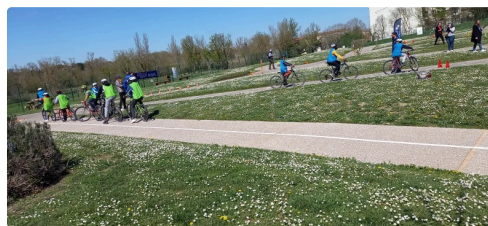
Ce document intègre les quatre enjeux nationaux retenus dans le département du Gers que sont : les conduites à risques (3 permis de conduire sont retirés tous les jours, précise le préfet du Gers), les nouveaux modes de mobilité dite « douce », les seniors (enjeu local), le risque routier professionnel, les deux roues motorisés.

Compte tenu de l'accidentalité départementale, de son évolution et des changements attendus relatifs à la mobilité, les 3 enjeux « les conduites à risques », « les nouveaux modes de mobilité dite « douce » » et « les seniors » sont jugés prioritaires.

Afin de décliner annuellement les orientations d'actions du DGO 2023-2027, un plan départemental d'actions sécurité routière (PDASR) annuel sera mis en œuvre. Pour ce faire, un appel à projet sera lancé en début de chaque année auprès de l'ensemble des partenaires pour recueillir les actions de prévention des porteurs de projet.



20230404_161235.jpg



20230404_144817.jpg



20230404_150000.jpg



20230404_152649.jpg